

Séance du 30 Mars 2006

<p>1°) Compte-rendu de la séance précédente</p> <p>2°) Informations diverses</p>	<p>Présents : BERTHOUMIEUX Jacques, CHARRUE Gaëlle, GALIN Jean-Pierre, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, PENATO Frédérique. RIEU Patrice</p> <p>Absents excusés : ANE François (procuration)</p> <p>Adopté</p>
<p>3°) Conventions OTC/Communauté des Communes et OTC/Conseil Général</p>	<p>a) UTN Guzet (secteur du petit Fouillet) : Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 8 décembre 2005, sur les Communes d'Aulus-Les-Bains et d'Ustou, qui ont délibéré favorablement pour cette création, et sur présentation du dossier par la Syndicat Mixte de Guzet. Comme cela était attendu, la procédure est attaquée devant le tribunal administratif par un groupe écologiste qui procède de la sorte, dans le secteur, sur tous les dossiers de développement présentés. Les dossiers de subvention sont en bonne voie auprès de l'Etat, du Département et de la Région.</p> <p>b) Pandémie grippe aviaire : L'information a été faite à deux reprises auprès des éleveurs de volailles et de la population.</p> <p>c) Compétences intercommunautaires : Les services de l'Etat demandent aux intercommunalités de mieux préciser et définir les compétences qu'elles ont décidé de prendre aux Communes, avec leur accord. Deux domaines de compétences sont obligatoires (Aménagement de l'Espace et Développement économique) et il convient à l'Intercommunalité de bien définir dans ces deux domaines les actions d'intérêt communautaires choisies. D'autres domaines de compétences sont optionnelles (environnement, logement et cadre de vie, voirie, Equipements culturels, sportifs et éducatifs). ce qui ne sera pas bien précisé et défini restera de la compétence des Communes. Prochainement un débat et un vote interviendra dans ces collectivités sur ce thème.</p> <p>d) CA et budgets intercommunautaires : En fonctionnement les recettes se sont élevées en 2005 à 2 683 758 € et les dépenses à 2 445 390 € En investissement les recettes ont été de 1 479 578 € les dépenses de 923 743 € Pour 2006 le budget de fonctionnement a été voté à l'équilibre pour un montant de 2 129 551 € et celui d'investissement pour un montant de 2 223 869 € Le Conseil communautaire a voté une augmentation des taux d'imposition de 2%. Pour le budget annexe des Thermes d'Aulus, la coupure de gestion a eu lieu le 1^{er} août 2005 avec la filiale de la société Simbiosis et il s'agissait donc d'une année de transition : Les recettes de fonctionnement se sont élevées en 2005 à 264 388 € et les dépenses de fonctionnement à 254 468 € dégageant un solde positif de 9 920 €, très relatif car des recettes ont été perçues à tort qui devront être remboursées à l'opérateur privé en 2006 (pour 40 459 €) et les annuités d'emprunt sont prises en charge par le budget général de la Communauté. La section d'investissement, pour les mêmes raisons a dégagé un solde positif de 41 411 € du fait de reliquats de subventions de 2004 perçus en 2005 (recettes = 42 976 € dépenses = 1565 €).</p> <p>e) Déplacement des points de tri sélectif des déchets ménagers : Le Sictom est d'accord pour réorganiser les points de tri sur la Commune : Celui de la Gare sera déplacé au départ de la route de La Trappe et comportera tous les déchets (ménagers, papier, verre et emballages plastic/couvercle jaune). Celui de La Trappe sera descendu de quelques mètres dans un endroit moins visible. Enfin celui de la Carrière sera complété par le verre, le papier, les petits emballages. Aulus et Oust continuent de bénéficier d'un taux moins élevés que les autres Communes, car une partie du ramassage est assuré par leurs services techniques.</p> <p>Afin d'obtenir une subvention du Conseil Général il convenait que l'Office de Tourisme Cantonal (OTC) soit agréé et cet agrément était subordonné, entre autres, à la signature d'une convention entre la Communauté des Communes et l'OTC. Pour clarifier les compétences (voir plus haut) l'OTC ne devait plus recevoir des subventions croisées, à la fois de la Communauté des Communes et des Communes elles mêmes.</p>

4°) Adhésion à l'Association ASPAP / Introduction d'ours dans les Pyrénées

La solution trouvée consiste à ce que la seule subvention perçue viendra de la Communauté des Communes (60 000 € environ) qui retiendra aux Communes 15% de plus (5% étaient déjà retenus) de la dotation touristique versée par l'Etat aux Communes par l'intermédiaire de la Communauté.
Pour la Commune d'Aulus la participation passera donc de 9 132 € (subvention versée directement à l'OTC en 2005) à 8 000 € (retenue supplémentaire de la dotation touristique pour 2006) soit une diminution de 1 132 €
Le Conseil approuve à l'unanimité l'opération.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception, venant des services de la Préfecture, de deux livrets expliquant les tenants et aboutissants de l'opération d'introduction d'ours slovènes dans les Pyrénées. Il résume les grandes lignes de ces deux ouvrages.

Il donne lecture d'un courrier d'une nouvelle « Association pour la Sauvegarde du Patrimoine d'Ariège Pyrénées » dont le but est la sauvegarde de la vie économique sociale et culturelle, du patrimoine pastoral, des structures et services liés à l'agriculture et à la vie rurale, de la biodiversité et des races rustiques locales et de s'opposer à l'introduction de grands prédateurs (ours, lynx et loups), antagonistes au pastoralisme.

Un débat s'instaure, clos par un vote :

A l'unanimité (8/8 dont une procuration) le Conseil Municipal décide d'adhérer à la nouvelle association ASPAP.

5°) Point sur les projets en cours

Acrobranches : Monsieur le Maire rappelle que c'est la société Adventura Concept qui est chargée de réaliser le parcours acrobatique. Il donne lecture du projet de convention de **délégation de service public** qui sera soumis à un avis d'appel à concurrence pour la gestion du site.

La redevance demandée sera au minimum équivalente à l'annuité d'emprunt nécessaire pour boucler le plan de financement du projet. Les candidats devront démontrer leur capacité professionnelle à gérer le site, à encadrer la clientèle et garantir sa sécurité, à faire respecter la quiétude du site et la tranquillité de nos amis curistes.

Un Commission de Service Public doit être créée composée du Maire et de trois Conseillers (avec trois suppléants).

Sont élus à l'unanimité: Mme PENATO Frédérique , suppléant Mr GALIN Jean-Pierre
Mme CHARRUE Gaëlle, suppléant Mr RIEU Patrice
Mr SOUQUET Vincent, suppléant Mr BERTHOUMIEUX

Mr le Maire présidera la Commission.

L'avis d'appel à la concurrence (procédure simplifiée) sera diffusé en première semaine du mois de mai avec un délai de quinze jours minimum pour la réception des offres.

Cinéma UTOPIA : Deux rendez-vous sont programmés avec le Président de la Région, Mr Martin MALY, et avec le Vice Président du Conseil Général chargé des affaires culturelles. Les services de l'Etat nous informent que les fonds d'Etat et de l'Europe sont à priori épuisés pour le contrat de pôle touristique. Nous interviendrons auprès du Commissaire de Massif et reviendrons, s'il le faut, auprès du Centre National de Cinématographie pour demander un abondement à la subvention de 50 000 € déjà attribuée. Bref, un dossier difficile à porter pour lequel nous irons chercher toutes les possibilités de subventions.

Projet d'urbanisation des Campagnes : Le 24 mars 2006 la Commission d'appel d'offre a fait le choix (en croisant plusieurs critères, avec prépondérance au critère financier) du Cabinet d'architectes SEGUI-COLOMB pour mener ce projet d'étude de faisabilité.

Le Conseil, à l'unanimité entérine ce choix. La première réunion se tiendra début mai 2006.

Village communicant/CNES : Mr le Maire donne lecture de la liste des candidats expérimentateurs retenus. Une dizaine de demandes n'ont pu être satisfaites. Une borne interactive sera mise à disposition à l'OTC pour consulter internet ou réaliser des opérations administratives.

Après une période de rodage, une redevance mensuelle pourra être demandée, après négociation avec l'opérateur téléphonique sur une deuxième année d'expérimentation.

**6°)Compte
Administratif
2005**

INTERREG/Terre de Fraternité et Petit Patrimoine de Montagne : des visites de terrain seront programmées dès l'ouverture de la route du Col d'Agnes.

Camping-cars : Monsieur le Maire présente le projet de convention avec l'association MATT pour la réalisation et l'exploitation de la borne de Camping-car installée sur leur terrain. La maîtrise d'ouvrage serait déléguée à la Communauté des Communes pour un montant d'investissement de 10 901, 24 €HT subventionné à 50%.

La proposition est adoptée à l'unanimité et Mr le Maire est mandaté pour signer la convention.

Un panneau interdira le stationnement des campings cars sur l'ancien camping, route du col d'Agnes. Un groupe de travail définira une réglementation du stationnement des camping-car sur le territoire communal.

Monsieur SOUQUET, Adjoint, préside la séance et présente le résultat de gestion 2005 (voir vue d'ensemble en annexe au compte-rendu):

Total par section	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat/solde
Fonctionnement	269 989,42	356 873,65	+ 86 884,23
Investissement	347 459,98	325 106,20	- 22 353,78

Commentaires :

L'excédent de la section de fonctionnement devrait être plus important, la Commune, lors du transfert des compétences pour l'eau et l'assainissement au nouveau Syndicat Mixte Départemental, ayant assumé les dépenses pour 20 585,23 € mais n'ayant pas encore perçu les recettes, encaissées par celui-ci. Le SMDEA doit donc à la Commune cette somme qui sera versée en 2006.

A contrario ce résultat ne prend pas en compte le virement à la section d'investissement (= 45 557,37 €) pour le paiement de la partie capital des annuités d'emprunt, opération d'ordre du budget primitif 2005 qui n'est plus réalisée en nouvelle comptabilité (excédent réel : 86 884,23 - 45 557,37 = 41 326,86 €).

Ceci explique que le déficit de la section d'investissement est en réalité un excédent de : -22 353,78 + 45 557,37 = 23 203,59 en tenant compte de l'opération d'ordre de virement à la section d'investissement non réalisée.

Cet excédent provient en grande partie du versement tardif, en 2005, de subventions pour des opérations réalisées en 2004 (Etat = 18963 € pour la deuxième tranche du moulin, Région = 1800 € pour des travaux de sécurité réalisés en 2004).

Le Compte Administratif du budget principal, mis au vote, est adopté à l'unanimité (7/7 dont 1 procuration).

Budgets Annexes :

Eau et assainissement : ce budget annexe n'est plus utilisé depuis l'année 2000 mais l'opération d'intégration dans le budget général n'est toujours pas réalisée par la perception. Le résultat constaté 2005, identique aux précédents, est le suivant :

	Résultat 2005
Investissement	+ 752,10
Fonctionnement	+ 4 093,59

Le Conseil adopte à l'unanimité (7/7) le CA 2005 du budget annexe « eau et assainissement ».

Pour le budget annexe **d'aide sociale (CCAS)**, peu utilisé, le résultat constaté est de :

	Résultat 2005
Investissement	+ 0,00
Fonctionnement	+ 136,76

Le CA2005 est adopté à l'unanimité des présents.

<p>7°)Affectation des résultats au BP 2006 :</p>	<p>Mr le Maire reprend la présidence de séance.</p> <p>1°) Le déficit cumulé 2005 pour le budget général et le budget annexe eau et assainissement d'un montant de : - 22 353,78 + 752,10 = - 21 601,68 € est automatiquement affecté au compte D001 de la section d'investissement du BP 2006.</p> <p>2°) Monsieur le Maire propose, pour le budget primitif 2006, d'affecter l'excédent cumulé des résultats des sections de fonctionnement (général +annexe eau et assainissement) d'un montant de : + 86 884,23 + 4 093,59 = 90 977,82 €</p> <p>de la façon suivante au BP 2006 :</p> <p>1°) au R002 de la section de fonctionnement = + 69 376,14 € 2°) au R 1068 de la section d'investissement = + 21 601,68 €</p> <p>Le Conseil adopte à l'unanimité (8/8 dont 1 procuration) la proposition.</p>
<p>8°)Budget Primitif 2006 et vote des taux 2006</p>	<p>En continuité de la précédente réunion du Conseil qui traitait des orientations budgétaires 2006, et tenant compte des dernières propositions Monsieur le Maire propose (voir la vue d'ensemble des deux sections en annexe) un budget primitif pour 2006 :</p> <p>Pour le fonctionnement, un montant total en équilibre de : 378 161,14 € Pour l'investissement, un montant de 1 115 706,56 €</p> <p>Pour réaliser cet équilibre budgétaire Monsieur le Maire propose de voter des recettes fiscales pour un montant de 82 532 € soit une augmentation uniforme des 4 taxes de 4%.</p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité Le budget primitif est adopté à l'unanimité</p> <p>La section de fonctionnement intègre les transferts vers le SMDEA : Forte diminution du compte « voies et réseau » qui passe à 2000 € annulation des recettes eau et assainissement, mais recette exceptionnelle de 20 585,23 € due par le SMDEA à la Commune (dépenses de 2005 non compensées).</p> <p>L'importance du montant de la section d'investissement s'explique par les deux nouveaux projets Acrobranches (131 000 €) et cinéma UTOPIA(580 000) qui, s'ils sont réalisés, doivent équilibrer leur fonctionnement, la Mairie récupérant deux redevances équivalentes à l'annuité d'emprunt.</p> <p>Le projet de colombarium, dans le cimetière, a été présenté pour une subvention d'Etat (DGE 2006)</p> <p>Les programmes « avalanche La Trappe » et « périmètre de sécurité des eaux thermales » (clôture et débroussaillage) sont en cours et sont financés (subventions , récupération de TVA , fonds propres).</p> <p>La réalisation et le choix entre les autres projets, leur montant réel de réalisation, dépendront des opportunités de subventions accordées (FDAL pour le Département, FRI pour la région) et de la décision sur un futur emprunt lors d'un prochain Conseil Municipal..</p>
<p>9°) Conventions</p>	<p>a) Monsieur le Maire présente un projet de convention d'exploitation avec un agriculteur, Monsieur Bacque Jean-Guy, concernant la partie clôturée de la parcelle 2320 section B, et les parties de parcelles 2537 et 2319, hachurées en vert sur le plan de géomètre ci-joint. Le Conseil approuve à l'unanimité le projet et mandate Mr le Maire pour signer la convention suivant accord du candidat locataire.</p> <p>b) Monsieur le Maire présente un projet de convention de location pour une salle de l'ancienne école au Groupement Pastoral, demandeur. Après discussion le Conseil propose plutôt d'informer par courrier que le local sera mis à disposition du groupement pastoral chaque fois que celui-ci souhaitera l'occuper pour ses animations. Cette solution préserve l'avenir pour la destination de cette ancienne classe d'école et présentera plus de souplesse pour le prêt à d'autres utilisateurs et associations</p>

10°) Taxe Locale d'Equipement	<p>Mr le Maire informe le Conseil sur la possibilité pour une Commune de délibérer sur la création d'une telle taxe applicable, selon différents critères, aux permis de construire accordés, après instruction par la DDE, par le Maire.</p> <p>Une telle taxe permet de faire face à une partie des dépenses d'investissement en voirie et réseaux engendrés par les nouvelles constructions.</p> <p>Le Conseil souhaite approfondir la réflexion en la matière.</p> <p>.</p>
11°)Création d'un poste saisonnier d'agent des Services techniques	<p>Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer un poste saisonnier, sur six mois à compter du 2 mai 2006, d'agent des services techniques pour suppléer à l'entretien des voies et réseaux et à divers travaux de maçonnerie et autres.</p> <p>Le montant de la dépense a été prévu dans le budget.</p> <p>Le Conseil adopte la proposition à l'unanimité et mandate Mr le Maire pour lancer le recrutement afférent.</p>